

Résumé exécutif et recommandations 1

Perspectives économiques 3

**Des politiques macroéconomiques
favorables à l'emploi pour lutter contre
la crise sociale et la crise de l'emploi** 4

Chômage des jeunes 5

**Assurer le suivi des Nouvelles
approches face aux défis économiques** 5

**S'attaquer au problème des banques
« trop grandes pour faire faillite »** 5

Croissance inclusive 6

Fraude et évasion fiscales 8

**Promouvoir une croissance
écologiquement durable** 8

**Les partenaires de l'OCDE
et la Stratégie pour le développement** 9

**Rendre les chaînes de valeur
mondiales socialement durables** 10

**Mise à jour des Principes directeurs
de l'OCDE à l'intention des entreprises
multinationales : trois ans plus tard** 11

**Respect des droits des salariés
et adhésion à l'OCDE** 11

DES POLITIQUES EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET D'EMPLOIS DE QUALITÉ

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES

PARIS, 6-7 MAI 2014

Résumé exécutif et recommandations

1 Après six années de crise, le chômage dans la zone OCDE touche plus de 46 millions de personnes en 2014. À l'échelle mondiale, le chômage a connu une augmentation de 5 millions de personnes en 2013 et concerne presque 202 millions de personnes¹. Nous sommes confrontés à un « déficit d'emploi » mondial de 62 millions. Les jeunes sont particulièrement touchés : 75 millions d'hommes et de femmes de moins de 25 ans sont au chômage dans les pays industrialisés, plus d'un tiers d'entre eux depuis six mois ou plus. Ces chiffres sont inacceptables.

2 Les chiffres actuels du chômage et la faiblesse des investissements témoignent des répercussions négatives des politiques d'austérité sur la demande et la croissance globale. L'économie mondiale a été maintenue à flot grâce aux politiques monétaires expansionnistes des banques centrales qui ont contrebalancé l'austérité budgétaire. Pour autant, les effets potentiellement néfastes de ces politiques ne peuvent être négligés. Il est désormais temps d'adopter une politique macroéconomique plus équilibrée, accompagnée d'une politique budgétaire ciblée visant à stimuler une demande soutenue par le financement monétaire et l'investissement public.

3 Dans les économies émergentes et en développement, la baisse de la croissance pourrait constituer un risque mondial majeur. Les progrès amorcés en matière de réduction de la pauvreté et de création d'emplois décents sont à l'arrêt. Dans le même temps, le travail informel, les conditions de travail précaires et l'absence de protection sociale ou de l'emploi continuent d'affecter la majeure partie de la main-d'œuvre mondiale.

4 Le discours adopté lors de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres (RCM) 2013 et par les ministres du Travail et des Finances du G20 reconnaît les dangers que représente le creusement des inégalités, ainsi que la nécessité de s'orienter vers une croissance plus inclusive. Toutefois, ces considérations doivent encore se traduire par un changement de politique. L'OCDE doit

1. OIT, 2013. *Tendances mondiales de l'emploi 2013*, Genève.

revoir ses politiques et prendre en main la crise de l'emploi de façon à redonner confiance aux familles actives, en s'intéressant à la fois à la *qualité* et à la *quantité* des emplois. Sur le plan de la qualité, les droits sur le lieu de travail sont un élément indispensable. Ces droits restent cependant menacés dans le cadre des programmes nationaux et internationaux de « réforme structurelle ». En Europe et au-delà, ces programmes cherchent à rendre la fiscalité plus régressive, à dissoudre les structures de négociation collective, à réduire les salaires minimums et à supprimer la protection des salariés. Ces politiques peu judicieuses auront des répercussions à long terme sur la croissance et l'équité. Elles aboutissent en outre à une confrontation sociale au lieu du dialogue essentiel à la création d'économies résilientes et de sociétés inclusives.

5 Le TUAC apporte tout son soutien au projet de Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC) de l'OCDE. Dans son rapport de synthèse sur les NAEC, l'OCDE entreprend une véritable démarche de reconnaissance des échecs des politiques, des conflits d'intérêts et de la « logique de groupe » qui ont tous contribué à la crise financière et économique et à ses conséquences, dont nous faisons encore les frais aujourd'hui. Ce rapport fait valoir des arguments solides quant aux risques économiques et sociaux liés au creusement des inégalités. Il met en évidence les failles du système financier et les lacunes de la réglementation financière, mais il ne propose pas de solutions aux problèmes qu'il identifie. Par conséquent, les travaux sur les NAEC doivent se poursuivre au-delà de la RCM et conduire les différents comités de l'OCDE à élaborer un ensemble convaincant de réponses politiques ainsi qu'un nouveau jeu d'indicateurs et de méthodes économiques permettant de mesurer la réalisation des objectifs économiques et sociaux.

6 Le TUAC demande aux ministres de :

- Adopter des mesures coordonnées pour accélérer la reprise en augmentant l'investissement dans la création d'emplois, l'infrastructure, la croissance verte et le développement durable (§11-13) ;
- Œuvrer avec les partenaires sociaux à la création d'un Pacte pour l'emploi des jeunes (§14-17) ;
- Elargir le projet NAEC en adaptant les politiques au regard des conclusions du projet et s'engager dans un processus de révision de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE de 2006, afin de veiller à ce que les recommandations conduisent à la création d'emplois de qualité et de sociétés inclusives (§18) ;
- Soutenir la proposition du Secrétariat de l'OCDE visant la séparation structurelle des banques trop grandes pour faire faillite et à imposer un ratio d'endettement simple de 5% sur les dépôts bancaires (§19-22) ;
- Soutenir les politiques qui renforcent les institutions du marché du travail, notamment la négociation collective et les salaires minimums corrects, afin de réduire les inégalités de revenus et de mettre fin à la hausse continue de la précarité et de l'emploi informel ou irrégulier (§23-26) ;
- Revoir à la hausse les objectifs du Plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices au sein des entreprises multinationales et de la communication d'informations fiscales pays par pays, et rapidement mettre en œuvre la norme de l'OCDE sur l'échange automatique d'informations (§27-28) ;
- Etablir rapidement des objectifs de réduction des émissions et de contributions au financement climatique pour l'accord de la CCNUCC 2015 avec pour objectif global de maintenir l'augmentation de la température moyenne en dessous de 2°C selon les responsabilités et capacités respectives des pays et soutenir une « transition juste » pour les salariés et les secteurs économiques en transition (§29-32) ;
- Intégrer le « travail décent » et l'équité dans la stratégie de développement de l'OCDE (§33-34) ;
- Élaborer des stratégies de valorisation sociale qui assurent la viabilité sociale des chaînes de valeur mondiales (CVM), afin d'endiguer l'explosion du travail précaire, en améliorant les droits des salariés et les condi-

tions de travail, en revalorisant les compétences, en favorisant l'égalité des sexes et en améliorant la compréhension des responsabilités des entreprises multinationales en vertu des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (§35-36) ;

- Améliorer les performances des points de contact nationaux (PCN) pour les Principes directeurs de l'OCDE par le financement et la mise en œuvre du « programme de travail destiné à améliorer les performances des PCN et promouvoir l'équivalence fonctionnelle » élaboré par le groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises (§37-39) ;
- S'assurer que les droits fondamentaux des salariés sont respectés dans le cadre de l'ouverture et de l'expansion de l'OCDE (§40-43).

Perspectives économiques

7 Ce que l'on a qualifié de « reprise après la Grande Récession » reste faible, fragile et partiel. Les investissements et la croissance de la production dans les pays du G20 sont bien inférieurs aux tendances à plus long terme et dans de nombreux pays, le PIB n'est pas revenu à son niveau d'avant la crise. D'après les dernières projections établies par l'OCDE à la fin de l'année 2013, la croissance dans les pays de l'OCDE devrait être de 2,3 % en 2014, sous l'effet notamment d'une croissance plus soutenue aux États-Unis et au Royaume-Uni et d'une croissance dans la zone euro de l'ordre de 1 %. Toutefois, ces prévisions sont à prendre avec précaution, car d'importants risques de ralentissement demeurent, comme le confirme le FMI dans ses rapports les plus récents. Dans ce contexte, un risque important est que l'inflation dans la zone euro, modeste mais positive, se transforme en déflation. Comme l'a souligné l'économiste en chef du FMI, « Le renforcement de la reprise s'explique essentiellement par le fait que les éléments qui lui faisaient obstacle se résorbent peu à peu. L'effet de freinage du rééquilibrage budgétaire diminue². »

8 Toutefois, la croissance ne devrait pas se traduire par une baisse sensible du chômage. Dans l'ensemble de la zone OCDE, 46,2 millions de personnes étaient sans emploi en janvier 2014, soit 11,5 millions de personnes de plus qu'en juillet 2008. Dans la zone euro, le taux de chômage s'élevait à 12 %, stable par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, le taux de chômage devrait rester à des niveaux élevés et difficilement soutenables.

9 Par ailleurs, l'allongement important de la durée moyenne des périodes de chômage témoigne d'une création d'emplois atone. En outre, un grand nombre de salariés ont quitté la population active en raison du nombre très faible d'offres d'emploi. Aux États-Unis, le taux d'activité a chuté à son plus bas niveau depuis plus de 35 ans. Si ces tendances se poursuivent, les niveaux de revenus, de compétences et de bien-être baisseront davantage et créeront des tensions sociales et de la méfiance quant à la capacité des institutions à gérer les conséquences de la crise.

10 Malgré l'existence d'une demande justifiée d'investissements accrus dans les compétences, la plus grande partie du chômage n'est pas due à une pénurie ou une inadéquation des compétences. S'il existait un important rapport de cause à effet, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait tout de même, dans certains secteurs, davantage de postes vacants que de salariés au chômage. Or, les données confirment le scénario inverse : dans tous les secteurs, on recense de 1,3 à 8,2 chômeurs par offre d'emploi. Les politiques doivent refléter le fait que la principale raison du chômage élevé est l'absence d'emplois due à une demande insuffisante.

2. Blanchard, O., 21 janvier 2014. « La reprise se renforce, mais il reste beaucoup à faire », Washington D.C., FMI : <http://www.imf.org/external/french/np/blog/2014/012114f.htm>

La pénurie de compétences n'est pas le principal facteur explicatif

Contrairement à ce que certains observateurs prétendent, les taux de chômage que l'on observe actuellement ne peuvent être le fait d'une inadéquation des compétences. En effet, rien ne prouve que les niveaux de compétence ont diminué pendant la crise.

De nombreux employeurs indiquent avoir des difficultés à recruter des salariés possédant les compétences recherchées. Cela est en partie dû à des carences et des déficits en matière de compétences dans des secteurs, des métiers ou des régions spécifiques, mais s'explique principalement par d'autres facteurs : salaires peu compétitifs, conditions de travail peu attractives, politiques de recrutement inefficaces et/ou inadéquations entre la localisation des compétences et des emplois. Dans de nombreux cas de pénurie, ces difficultés pourraient donc être résolues en faisant évoluer les modalités de formation et de recrutement et en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre.

Source : traduit de *Global Agenda Council on Employment (WEF), Matching Skills and Labour Market Needs. Building Social Partnerships for Better Skills and Better Jobs, Davos 2014, p. 5*

Des politiques macroéconomiques favorables à l'emploi pour lutter contre la crise sociale et la crise de l'emploi

11 Les politiques d'assainissement budgétaire actuellement déployées dans de nombreux pays industrialisés, conjuguées à une faible consommation des ménages, créent un déficit de la demande globale et un frein à la croissance de la production. Les simulations de l'OIT montrent qu'un rééquilibrage des politiques macroéconomiques et une augmentation des revenus du travail permettraient d'améliorer considérablement les perspectives d'emploi à court et à moyen terme. Un tel rééquilibrage pourrait faire baisser le chômage de 1,8 point d'ici à 2020 dans les pays du G20 à revenu élevé, ce qui représenterait 6,1 millions d'emplois supplémentaires. Cette baisse importante permettrait également d'atteindre les objectifs budgétaires et de stimuler la consommation et le bien-être social³.

12 La politique monétaire a permis d'éviter une hausse plus importante du chômage. Selon les estimations de l'OIT relatives aux retombées de la politique monétaire actuelle, le chômage aurait été plus élevé de 1 à 2 points dans les grandes économies industrialisées si les banques centrales n'avaient pas rapidement pris des mesures monétaires en réaction à la crise financière. Il est donc essentiel de poursuivre une politique monétaire accommodante qui stimule efficacement la demande globale. Toutefois, afin d'éviter que ne se forment à l'avenir de nouvelles bulles financières ou immobilières, il est tout aussi essentiel qu'une part croissante des liquidités générées par cette politique soit réinjectée dans l'économie réelle.

13 Face à cette situation économique et sociale inacceptable, le TUAC demande aux ministres de :

- Modifier la politique budgétaire afin de soutenir les emplois de qualité et de traiter les déséquilibres budgétaires à l'aide de mesures favorables à la croissance à moyen terme, en élargissant l'assiette d'imposition et en restaurant la progressivité de la fiscalité ;
- Convenir d'investissements coordonnés dans des programmes de création d'emplois ;
- Investir dans l'éducation, la formation, les compétences, l'innovation et les programmes actifs du marché du travail, en s'intéressant plus particulièrement au chômage des jeunes et d'autres groupes vulnérables ;
- Investir dans l'infrastructure et favoriser les projets visant à renforcer la croissance et les emplois, y compris l'investissement « vert » et les emplois « verts » ;
- Œuvrer en faveur de services publics de qualité, notamment l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'éducation et l'encadrement de la petite enfance, et l'innovation, pour créer des emplois, soutenir la participation des femmes au marché du travail et réduire le nombre d'emplois précaires.

3. OIT, 2014. *Tendances mondiales de l'emploi 2014. Vers une reprise sans emplois ?*, p 76, Genève.

Chômage des jeunes

14 Le chômage des jeunes est extrêmement élevé dans tous les pays de l'OCDE. En 2013, 16,1 % des 15-24 ans de la zone OCDE étaient au chômage, un taux représentant en moyenne plus du double de celui de leurs aînés (plus de 25 ans). Dans la zone euro, le taux de chômage des jeunes est bien supérieur à la moyenne constatée dans les pays de l'OCDE : alors qu'il se situait en moyenne à 24 % en janvier 2014, il était de plus de 54 % en Espagne et en Grèce, de près de 42,4 % en Italie, de 34,7 % au Portugal et de 31,3 % en Slovaquie. Seuls deux pays de l'OCDE affichent un taux de chômage des jeunes inférieur à 9 % : l'Allemagne (7,6 %) et le Japon (6,5 %).

15 Par ailleurs, la situation sur les marchés du travail les plus flexibles n'est guère meilleure pour les jeunes. Le chômage des jeunes restait en ce début d'année 2014 extrêmement élevé en Irlande (26 %), au Royaume-Uni (20 %), au Chili (18,3 %), en Nouvelle-Zélande (15,9 %) ainsi qu'aux États-Unis (14,2 %) et au Canada (13,9 %). Force est de constater que le fait de rejeter la responsabilité du chômage élevé chez les jeunes sur les institutions du marché du travail, et en particulier sur les dispositifs de protection de l'emploi, est dépourvu de fondement.

16 On peut également saluer l'inscription du chômage des jeunes dans les grandes priorités des organisations internationales, des institutions et des gouvernements. La création d'emplois de qualité et les possibilités d'amélioration des compétences sont un prérequis à une meilleure insertion de la prochaine génération sur le marché du travail. Des mesures doivent être prises en faveur des institutions et des politiques actives du marché du travail, afin de permettre aux jeunes se trouvant actuellement en dehors du marché de l'emploi de rapidement y revenir.

17 Des mesures importantes ont d'ores et déjà été prises, parmi lesquelles l'adoption, lors de la RCM 2013, du plan d'action de l'OCDE « Aider les jeunes à prendre un meilleur départ » et la mise en place par l'Union européenne d'une « Garantie pour la jeunesse », dont l'objectif est de proposer à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les quatre mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Toutefois, comme l'évolution du chômage des jeunes le souligne, on ne peut que regretter les maigres résultats produits jusqu'à présent par la mise en œuvre de ces initiatives. Des mesures audacieuses et immédiates doivent être prises afin d'éviter le phénomène de « génération perdue » : les ministres doivent œuvrer avec les partenaires sociaux à la création d'un Pacte pour l'emploi des jeunes.

Assurer le suivi des Nouvelles approches face aux défis économiques

18 Le rapport de synthèse sur le projet de « Nouvelles approches face aux défis économiques » (NAEC) témoigne de la part de l'OCDE d'une véritable démarche de reconnaissance des échecs des politiques, des conflits d'intérêts et de la « logique de groupe » qui ont contribué à la crise financière et économique et à ses conséquences, dont nous faisons encore les frais aujourd'hui. Pour autant, il ne fournit pas de solutions aux problèmes qu'il identifie. Il convient de mettre en place une méthode interactive de travail avec les différents comités de l'OCDE, qui permettrait de tirer parti des conclusions du processus NAEC pour étayer les politiques de l'OCDE, en faisant évoluer profondément les orientations politiques, les méthodes et les prescriptions.

S'attaquer au problème des banques « trop grandes pour faire faillite »

19 Dans les différents pays de l'OCDE, la mise en œuvre des réformes financières convenues dans le cadre du G20 est bien trop lente ou insuffisante. Plus de cinq ans après la chute de Lehman Brothers, les mesures gouvernementales

visant à limiter les risques liés à la finance mondiale ne sont pas à la hauteur des attentes de l'opinion publique. L'une des principales sources de préoccupation est le manque de volonté de s'attaquer à la question des banques « trop grandes pour faire faillite » (« too big to fail »), figurant sur la liste des institutions mondiales d'importance systémique du G20. Les cadres réglementaires actuels (Bâle III et les normes prudentielles spécifiques aux grandes banques) sont trop complexes et laissent trop de marge de manœuvre aux banques pour les éviter.

20 La concentration financière a d'ailleurs progressé depuis la crise de 2008, le modèle économique de ces grandes banques étant toujours non seulement toléré, mais également en partie soutenu. Ces grands conglomérats financiers complexes sont au cœur d'un système bancaire parallèle opaque. Dans de nombreuses économies de l'OCDE, ils disposent d'une position de force excessive (dont une capacité à manipuler les marchés) dans des secteurs clés, tels que les échanges de valeurs mobilières et de produits dérivés ou encore la gestion d'actifs et le crédit à la consommation. L'exposition des gouvernements aux risques et aux passifs reste préoccupante, comme le montre le poids (rapporté au PIB) des garanties publiques « implicites » dont bénéficient ces banques. Contrairement aux petites banques, les crédits accordés par ces grands groupes n'ont pas été à la hauteur des attentes et n'ont donc pas permis de soutenir la reprise économique, malgré la mise en place d'une vaste politique d'assouplissement quantitatif et de taux d'intérêt bas.

21 Pour le Secrétariat de l'OCDE, la réglementation bancaire a besoin de « règles simples et contraignantes ». Nous sommes d'accord et soutenons pleinement ce point de vue. Le Secrétariat de l'OCDE a préconisé une séparation structurelle de ces conglomérats au profit de holdings sans activité d'exploitation afin d'isoler les activités d'investissement et de trading de la banque de détail qui finance l'économie réelle, et d'imposer à cette dernière un ratio d'endettement de 5 % (fonds propres sur actifs totaux). Le Secrétariat a aussi examiné l'application d'une taxe sur les transactions financières sur les produits dérivés vendus de gré-à-gré. Nous espérons que les États membres de l'OCDE parviendront rapidement à un consensus sur cette proposition.

22 Le TUAC appelle donc les ministres à :

- Appuyer la proposition du Secrétariat de l'OCDE en faveur d'une séparation structurelle des grandes banques et la création d'un ratio d'endettement simple de 5 % sur les dépôts bancaires ;
- Examiner l'application d'une taxe sur les transactions financières sur les produits dérivés vendus de gré-à-gré afin de réduire les comportements spéculatifs

Croissance inclusive

23 Le rapport NAEC fait valoir des arguments solides quant aux risques économiques et sociaux liés au creusement des inégalités. Parmi eux, une proposition importante : se fonder sur d'autres indicateurs que le PIB/habitant afin de rendre compte de la répartition des revenus comme critère d'évaluation des politiques. Les indicateurs liés au PIB/habitant ne permettent pas de rendre compte si les ressources qui soutiennent ou font progresser l'économie contribuent réellement à l'augmentation de la consommation de base ou du développement du capital humain.

24 Toutefois, même s'il fournit des arguments solides quant aux risques de creusement des inégalités et indique que « la tendance à l'augmentation des inégalités n'est pas inévitable », le rapport ne parvient pas à proposer un ensemble convaincant de réponses politiques. Une stratégie plus globale de réduction des inégalités de revenus devrait dépasser la question de l'éducation et des compétences. Le rapport ne tient pas compte non plus des conclusions formulées dans la publication de l'OCDE « Toujours plus d'inégalité », selon lesquelles certaines des réformes structurelles des marchés du travail, et notamment l'affaiblissement des institutions du marché du travail au cours des 30 dernières

années, ont contribué à l'augmentation des inégalités. Les politiques mises en œuvre pour rendre les marchés du travail plus « flexibles » ont plutôt contribué au creusement des inégalités.

25 La protection du marché du travail n'est pas la cause principale de sa dualité, que l'on peut également observer dans les pays où la protection de l'emploi est faible, voire inexistante. La déréglementation du marché du travail ne fait que condamner de nombreux salariés à rejoindre les rangs des chômeurs, ce qui réduit l'emploi au lieu de l'accroître. Par conséquent, les stratégies actuelles devraient être réorientées en faveur d'approches soutenant une croissance inclusive.

Il est temps de repenser les réformes structurelles sur le marché du travail

La réforme du marché des produits et du marché du travail est censée accroître la productivité et la compétitivité et ainsi favoriser la croissance et l'emploi. Or, les principaux éléments de ces réformes structurelles du marché du travail, telles que préconisées par l'OCDE et le FMI, entre autres, réduisent la protection de l'emploi, les prestations de chômage (baisse des taux de remplacement), les coûts du travail et les prestations de pension. Plusieurs rapports récents de l'OCDE évoquent les progrès revendiqués dans la mise en œuvre de ces réformes structurelles, sans parvenir à démontrer que ces réformes ont commencé à stimuler la croissance, l'emploi et le niveau de vie matériel. Les simulations réalisées par le FMI pour quantifier les potentielles répercussions macroéconomiques des réformes structurelles ont conclu que celles-ci pourraient au mieux avoir une incidence modeste sur la croissance du PIB réel. Ces simulations suggèrent également que ces réformes peuvent avoir un effet à court terme négatif sur la production et l'emploi. De tels résultats, ainsi que les effets dévastateurs des politiques de réforme structurelle mises en œuvre dans les pays européens en crise, transmettent un message fort : les réformes ne doivent pas être mises en œuvre dans une situation de croissance atone et de chômage élevé.

Les réformes structurelles qui visent à affaiblir les institutions du marché du travail ne permettent pas de lever les principaux obstacles à la croissance et à l'emploi auxquels les pays de l'OCDE sont constamment confrontés. La faible croissance et la persistance du chômage élevé ne s'expliquent pas par des problèmes structurels mais par une demande globale particulièrement atone. Faciliter les licenciements lorsque la demande est déprimée ne va pas encourager les entreprises à embaucher davantage. Au contraire, cela va accroître le chômage. Des recherches récentes ont montré que le rapport entre l'augmentation de la production et l'augmentation de l'emploi reste très fort dans la plupart des économies industrialisées. Malgré des variations entre les pays, les faits montrent que dans les principales économies industrialisées, en moyenne, une augmentation de 1 point de pourcentage de la production entraîne une hausse de 0,5 point de l'emploi. Ainsi, un moyen particulièrement efficace de lutter contre le chômage est de favoriser la croissance. Mais ce n'est pas en prenant des mesures d'assainissement budgétaire, qui aggravent le problème de la demande, ni en mettant en œuvre des réformes structurelles ayant des effets néfastes pour les marchés du travail que l'on y parviendra.

26 Le TUAC appelle les ministres à actualiser la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE de 2006 afin de tenir compte des exigences de « croissance inclusive » et de :

- S'assurer que les politiques de l'OCDE ont pour objectif de renforcer plutôt que d'affaiblir les institutions du marché du travail ;
- Favoriser l'élargissement du champ de la négociation collective, respecter les engagements passés et le dialogue entre les partenaires sociaux ;
- Élaborer des politiques visant à stopper l'augmentation du travail précaire et irrégulier, en étendant la protection sociale et les droits du travail à toute la population active, tout en accordant une attention particulière à la parité compte tenu de la surreprésentation des femmes dans les emplois précaires ;
- Fixer un salaire minimum légal et soutenir les conventions collectives qui assurent un « salaire de subsistance » et qui établissent ainsi des minima salariaux sur le marché du travail pour empêcher la spirale de déflation des revenus et des prix ;
- S'assurer que les femmes bénéficient de ces actions politiques afin d'éviter un nouveau creusement des inégalités hommes-femmes en matière d'emploi et de rémunération, en renforçant le soutien apporté à la négociation collective ainsi que le rôle du gouvernement en tant qu'employeur du secteur public ;

- S'assurer que les salariés à temps partiel ont accès à la sécurité/protection sociale en fonction des mêmes critères que les salariés à plein temps ;
- Limiter les rémunérations excessives des dirigeants d'entreprise en réformant la gouvernance d'entreprise, la législation et la fiscalité progressive.

Fraude et évasion fiscales

27 L'approbation au sommet du G20 de Saint-Petersbourg du Plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) visant à réduire l'évasion fiscale par les multinationales constitue une avancée importante, de même que l'engagement en faveur de l'échange automatique d'informations entre les autorités fiscales. Ces engagements doivent être honorés. Concernant l'optimisation fiscale, le TUAC appelle l'ensemble des États membres de l'OCDE à revoir à la hausse les objectifs du Plan d'action BEPS, et notamment à réviser les Principes de l'OCDE en matière de prix de transfert pour s'attaquer de front aux problèmes, mis en évidence par l'OCDE même, dans l'application du principe de pleine concurrence (qui traite les différentes filiales des multinationales comme si elles étaient indépendantes les unes des autres). Des méthodes alternatives fondées sur le système d'imposition unitaire (qui traite la multinationale comme une entité unique et les bénéfices dans son ensemble) devraient faire l'objet d'une plus grande attention, notamment concernant les actifs intangibles et dans le contexte des pays en développement. Les multinationales auraient également l'obligation de communiquer, pays par pays, des informations à des fins fiscales. Nous sommes convaincus qu'une partie du cadre déclaratif préparé par le Secrétariat de l'OCDE devrait être rendue publique afin de contribuer à rétablir la confiance des citoyens quant à la capacité des multinationales de participer au développement et à la création de richesses communes. Cela permettrait également d'autonomiser les administrations fiscales des pays en développement, qui n'ont pas accès aux mêmes réseaux de conventions fiscales bilatérales que leurs homologues de l'OCDE, et de stimuler de façon décisive la mobilisation des ressources nationales.

28 Le TUAC demande aux ministres de :

- Mettre en œuvre la norme de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et promouvoir la ratification de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, au sein de l'OCDE et au-delà ;
- Relever les objectifs du Plan d'action BEPS en portant toute l'attention nécessaire au système d'imposition unitaire dans la révision des règles de prix de transfert intra-groupe, et veiller à la publication d'informations fiscales pays par pays de la part des multinationales situées dans l'OCDE.

Promouvoir une croissance écologiquement durable

29 Une croissance écologiquement durable doit également être inclusive et riche en emplois. Le rapport 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne l'urgence et la nécessaire ambition d'investir aujourd'hui pour éviter un scénario catastrophe. Investir dans des énergies à faible ou à zéro-émission de carbone (soit le triplement des niveaux actuels d'ici 2050) serait aussi essentiel pour s'attaquer aux problèmes du chômage et de la pauvreté énergétique. Le coût de l'inaction est tout aussi documenté. Faute de mesures ambitieuses concernant le changement climatique et d'autres défis environnementaux, nos économies ne seront pas en mesure d'assurer la croissance et des emplois décents. Afin d'éviter la concurrence entre les objectifs environnementaux et sociaux, les gouvernements doivent lancer une transition « verte » et juste à l'aide d'un programme d'investissement ambitieux assorti de plusieurs stratégies : investissement dans le développement de compétences et des politiques actives pour le marché de l'emploi, élargissement de la protection sociale, création de nouveaux mécanismes de consultation des syndicats et extension des recherches concernant les éventuelles retombées d'une transformation verte sur l'emploi.

30 La transition écologique des économies peut créer des emplois décents dans tous les pays industrialisés, émergents et en voie de développement, dans des secteurs aussi variés que la production, le rendement et la modernisation énergétiques, les transports publics et le développement rural. Une étude de la CSI et de l'institut Millennium suggère qu'investir 2 % du PIB dans des infrastructures durables dans six pays du G20 au cours des cinq prochaines années pourrait créer jusqu'à 42 millions d'emplois⁴. Des actions immédiates d'envergure sont toutefois nécessaires pour exploiter ce potentiel. Ces actions/mesures contribueront à leur tour à convaincre les salariés de la réalité de la création d'emplois et de la justesse de la transition vers une économie plus durable. Cela contribuera également à relever les ambitions dans le cadre des contributions des gouvernements à la CCNUCC.

31 Parallèlement aux efforts de transformation de nos économies, il est nécessaire d'augmenter la capacité des sociétés à faire face aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles. Le rôle de la protection sociale à cet égard est souvent négligé. Les communautés confrontées à des catastrophes ont besoin de secours immédiats, mais aussi d'un appui aux moyens de subsistance ainsi que de systèmes de santé publique efficaces. Une gestion durable et équitable des catastrophes devrait inclure ces paramètres.

32 Les ministres de l'OCDE devraient :

- Faire avancer la décarbonisation et la transition verte de nos économies, notamment à l'aide de plans d'investissement ambitieux qui répondent à la nécessité de créer des emplois décents, réduisent les émissions et ouvrent en même temps la voie au développement durable. À cet égard, il sera essentiel de soutenir une « transition juste » pour les salariés ;
- Avancer vers la définition de leurs contributions à la CCNUCC 2015, au moyen d'un processus de consultation démocratique qui devrait inclure les syndicats. Les contributions devraient se conformer à l'objectif global de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2° C, en fonction de la capacité et de la responsabilité de chaque pays ;
- Encourager l'OCDE à redoubler d'efforts pour comprendre les effets des politiques environnementales sur l'emploi et la répartition des revenus, afin de mieux planifier et d'assurer la justice sociale durant la transformation. Les contributions de l'OCDE sur les moyens d'orienter les investisseurs à long terme vers des options durables sont également importantes pour progresser en la matière.

Les partenaires de l'OCDE et la Stratégie pour le développement

33 L'OCDE devrait redoubler d'efforts pour « rehausser sa contribution à un développement inclusif et durable à l'échelle mondiale », à la fois dans les actions menées en interne dans ce domaine et dans ses contributions aux principaux processus de développement international en cours, notamment le programme de développement pour l'après 2015, le G20 et le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. L'Agenda pour le travail décent de l'OIT devrait être mieux intégré dans ces processus, en tant que mesure visant à relever les défis permanents que sont les inégalités de revenus, le chômage des jeunes et le travail informel. L'importance des programmes de protection sociale et leur incidence directe sur la réduction de la pauvreté sont dorénavant reconnues et devraient être intégrées aux stratégies de développement. De même, les institutions actives du marché du travail, les salaires minimums et la négociation collective sont des instruments efficaces pour lutter contre les inégalités de revenus ; ils devraient être encouragés dans les cadres mondiaux de coopération au développement.

4. Les syndicats mettent au défi les ministres des Finances des pays du G20 de débrider l'investissement dans l'emploi vert : <http://www.ituc-csi.org/les-syndicats-mettent-au-defi-les.html?lang=fr>.

34 Dans ses contributions à différents processus de développement, l'OCDE devrait :

- Soutenir les travaux du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, afin de respecter les engagements pris à Busan et au-delà en matière de développement inclusif, d'appropriation démocratique, de priorité aux résultats, de transparence et de responsabilité mutuelle dans la coopération au développement ;
- Utiliser les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes de l'OCDE applicables à la gouvernance publique des partenariats public-privé comme des outils permettant de garantir la responsabilité du secteur privé et le partage équitable des risques ;
- S'assurer que les rapports sur l'APD sont crédibles et centrés sur l'éradication de la pauvreté, tout en évaluant attentivement s'il est légitime de déterminer l'aspect « développement » des flux plus importants ;
- Promouvoir les institutions du marché du travail et en particulier l'engagement des syndicats et des structures de dialogue social à l'échelon national, en tant qu'instruments d'appropriation et de responsabilisation démocratiques ;
- Prendre des engagements spécifiques en faveur de « l'emploi et le travail décent pour tous » et de la protection sociale universelle dans tous les domaines d'action, et plus particulièrement dans un cadre de développement pour l'après 2015 ;
- Réaffirmer le rôle des gouvernements en matière de développement dans leurs missions de fourniture de services publics essentiels ;
- S'intéresser prioritairement aux problèmes de l'inégalité, de l'équité et de l'accès : les examens des politiques de cohésion sociale par le Centre de développement de l'OCDE pourraient contribuer à cet objectif.

Rendre les chaînes de valeur mondiales socialement durables

35 Les récentes tragédies survenues au Bangladesh, au Cambodge et dans d'autres pays ont mis en lumière les conditions de travail déplorables qui existent dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et le mépris flagrant des droits du travail. À l'heure où les entreprises multinationales réorganisent leurs systèmes de production pour gagner en souplesse, réduire leurs coûts et multiplier leurs bénéfices, tout semble indiquer que la valorisation économique, loin d'entraîner systématiquement la valorisation sociale, aboutit trop souvent à une dévalorisation sociale. À l'avenir, l'OCDE devrait s'occuper en priorité d'établir des stratégies de valorisation économique et sociale mutuelle pour veiller à une répartition plus équitable des fruits de la mondialisation entre les salariés et les capitaux. La notion de valorisation sociale peut être entendue comme étant le processus d'amélioration des droits et des conditions d'emploi des salariés, y compris de la protection sociale, telle que définie dans l'Agenda pour le travail décent de l'OIT.

36 Le TUAC estime que l'OCDE devrait :

- Établir dans quelles conditions la valorisation économique maximise les possibilités de valorisation sociale ;
- Analyser la qualité des emplois et de la protection sociale créés dans les CVM ;
- Veiller à ce que le Programme régional pour l'Asie du Sud-Est de l'OCDE donne la priorité aux actions en faveur de comportements plus responsables, en soutenant notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et collabore avec le TUAC et son partenaire CSI-Asie Pacifique ;
- Sensibiliser les entreprises multinationales aux attentes des gouvernements en vertu des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, notamment à leur obligation de diligence pour garantir qu'elles respectent les droits des salariés dans toutes leurs activités ;

- Faire en sorte que la révision du Cadre d'Action pour l'Investissement soit alignée avec les Principes Directeurs des Nations Unies sur l'Entreprise et les Droits de l'Homme et son principe de devoir de protection par les Etats et les responsabilités élargies des investisseurs émanant des Principes directeurs de l'OCDE et les Principes des Nations Unies (pilier II) ;
- En collaboration avec l'OIT, trouver les moyens de mettre en avant tous les aspects de l'Agenda pour le travail décent dans les CVM, en veillant notamment au respect des droits fondamentaux des salariés, ainsi qu'à l'observance des normes d'hygiène et de sécurité d'un bout à l'autre des CVM ;
- Élaborer des politiques visant à inverser la croissance du travail précaire et irrégulier, en faveur d'un emploi direct et permanent ;
- Renforcer le rôle des rapports avec les syndicats et les partenaires sociaux en tant que fondement de la valorisation sociale ;
- Favoriser la valorisation des compétences, en particulier chez les jeunes et les femmes ;
- S'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes, notamment à la ségrégation des femmes dans les emplois faiblement rémunérés et peu qualifiés.

Mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : trois ans plus tard

37 Trois ans après la mise à jour des Principes directeurs en 2011, l'OCDE doit se préoccuper de renforcer l'efficacité des points de contact nationaux (PCN), afin de veiller à l'utilité des Principes directeurs en tant qu'outil de défense des droits et d'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.

38 Le TUAC demande aux ministres de :

- S'engager à une réaffectation à long terme du budget affecté aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, en particulier pour favoriser la mise en œuvre du « *plan de travail pour améliorer la performance des PCN et encourager l'équivalence fonctionnelle* » du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises.

39 Les autres priorités des Principes de l'OCDE sont les suivantes :

- Élaborer un modèle robuste d'examen par les pays pairs pour les PCN, fondé sur le travail du PCN norvégien, ainsi qu'un calendrier d'examens approprié (au moins 3 par an) ;
- Entreprendre un inventaire analytique des dossiers clos afin de cerner les facteurs qui contribuent au succès ou à l'échec du traitement des dossiers par les PCN, qui pourrait ensuite servir de base aux examens horizontaux par les pairs ;
- Mettre en place des mesures pour régler le problème des gouvernements qui ne respectent pas leur obligation contraignante de mettre en place un PCN opérationnel ;
- Officialiser les réunions *communes* entre le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises et les PCN afin d'accroître l'efficacité et la cohérence politique ;
- Améliorer la cohérence politique entre le travail de l'OCDE en matière de comportements déontologiques et d'autres travaux concernés, notamment sur le programme général d'investissement, dans la révision du Cadre d'Action sur l'Investissement, et les programmes régionaux.

Respect des droits des salariés et adhésion à l'OCDE

40 Le TUAC a soutenu l'engagement renforcé de l'OCDE envers les États non membres en vue de leur adhésion. Dans notre propre travail, nous avons renforcé la coopération avec nos partenaires membres du Conseil syndical mondial, notamment la Confédération syndicale internationale (CSI), pour nous assurer que les salariés de pays non membres de l'OCDE soient entendus dans le processus de dialogue. Nous bénéficions maintenant du fait que les centres

syndicaux du Brésil, d'Indonésie, de Russie et d'Afrique du Sud sont devenus membres associés du TUAC. Nous avons également intensifié notre engagement avec ces syndicats et d'autres syndicats pour garantir la représentation des salariés au G20, par le biais du projet L20 organisé conjointement par la CSI et le TUAC.

41 Au cours de la RCM 2013, le TUAC a fait part d'une préoccupation particulière concernant la demande de la Colombie, qui est l'un des pays les plus dangereux pour les syndicalistes. En 2013⁵, 22 syndicalistes ont en effet été assassinés ce qui porte le total à 2 941 depuis 1986⁶, dont 800 (27 %) étaient des leaders syndicaux. S'il convient de noter que le nombre de ces meurtres a baissé ces dernières années, les statistiques montrent que les dirigeants syndicaux, contrairement aux membres de base, sont plus fréquemment visés. En outre, le nombre de menaces de mort à l'encontre des syndicalistes n'a pas baissé.

42 Tous les membres de l'OCDE s'engagent ensemble à défendre les valeurs fondamentales que sont la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme, et qui constituent le fondement même de l'état d'esprit qui les unit. La Feuille de route pour l'adhésion de la Colombie à l'OCDE réaffirme donc l'importance de ces valeurs fondamentales. Elle inclut également l'engagement spécifique d'évaluer la position prise par la Colombie en ce qui concerne ses « politiques visant à assurer le respect total des droits du travail, avec un accent particulier sur les droits et la sécurité des représentants des syndicats ».

43 Le TUAC appelle l'OCDE à s'assurer que :

- Les équipes d'examen concernées disposent de l'expertise nécessaire pour évaluer les politiques sur les droits du travail et syndicaux ainsi que la sécurité des représentants syndicaux ;
- Ces équipes consultent les syndicats en Colombie ainsi que le TUAC ;
- Tous les États membres respectent les droits fondamentaux du travail et ratifient les huit conventions de base de l'OIT.

5. Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 7 avril 2013.

6. 1986 est la première année de comptabilisation.



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

DES POLITIQUES EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET D'EMPLOIS DE QUALITÉ

DÉCLARATION DU TUAC À LA RÉUNION
DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES
PARIS, 6-7 MAI 2014

www.tuac.org

@tuaoecd